



QUESTIONNAIRE MEDICAL (à partir de la 2ème consultation en médecine du travail)

La carte de vaccination est à présenter lors de l'examen

1. Saisie

Nom et prénom(s) :

Matricule :

Avez-vous eu depuis votre dernière visite auprès du médecin du travail :

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Si oui, prière de détailler :</u>
Un accident avec blessures graves ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Un accident du travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Une nouvelle opération ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Une nouvelle maladie ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Une nouvelle hospitalisation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Une cure (orthopédique / psychiatrique / désintoxication) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Est-ce que votre traitement médicamenteux a changé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

2. Signature

Lieu : _____

Date : _____

Nom et signature
de l'agent :

A remplir par l'agent et à remettre au médecin du travail au moment de la consultation

Protection des données à caractère personnel

Le formulaire que vous allez nous soumettre dans le cadre de votre demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans le système d'information de l'Administration des services médicaux du Secteur public. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations.

Pour plus de détails concernant la gestion de vos données personnelles (conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#) dit « RGPD ») et pour exercer vos droits en la matière, nous vous prions de prendre connaissance de la notice RGPD de l'ASM, disponible en cliquant sur le lien suivant : [Protection des données personnelles - Administration des services médicaux du secteur public - Ministère de la Fonction publique // Le gouvernement luxembourgeois.](#)